

Visite Conseil – effectuée le 08/10/2019 par Séverine PINCHON (CHN) et Nadège LEHOBEY (OT)

Contact : Mme Nadège LEHOBEY : [nadege.lehobey@msm-normandie.fr](mailto:nadege.lehobey@msm-normandie.fr) – Copie : [tourisme.ducey@msm-normandie.fr](mailto:tourisme.ducey@msm-normandie.fr)

Commentaires : Monument Historique

## COMpte RENDU DU SITE

### Les extérieurs :



- **Par temps de pluie :** le revêtement n'est pas praticable par une personne en fauteuil car celui-ci s'enfoncerait. Possibilité que la personne soit descendue devant l'OT mais il faut prévenir le personnel.  
**A indiquer sur le site internet.**

### L'entrée :



- Les paillassons avec trous de + de 2 cm ne sont pas acceptés (*difficilement carrossables pour les fauteuils roulants + les embouts de cannes peuvent se coincer dedans*).  
**Comme le seuil de porte est supérieur à 2 cm sans le tapis, il faut chanfreiner pour faciliter l'accès du fauteuil.**
- A l'intérieur de l'OT : Veiller à laisser l'accès libre et visible au comptoir surbaissé.

### L'accueil :



- Le personnel doit être formé à l'accueil des personnes en situation de handicap.
- L'espace entre les meubles doit toujours être d'au moins 90 cm.



### L'information :



- Modifier les numéros d'urgences : Mettre uniquement la 1<sup>ère</sup> lettre en Majuscule et le reste en minuscules. Les horaires d'ouverture simplifiés peuvent être présentés avec les horloges. (*S'inspirer des modèles envoyés*)
- **Sur le site internet :** faire une rubrique « Accessibilité » avec toutes les informations utiles :
  - Indiquer tous vos aménagements et équipements par type de handicap
  - Préciser les coordonnées du référent Accessibilité avec Téléphone + mail direct.
  - Préciser les places de stationnement les plus proches avec la distance en mètres sauf si celles-ci sont situées face à l'entrée (*le préciser dans ce cas*)
  - Préciser que les OT n'ont pas de sanitaires mais indiquer les plus proches avec les distances en mètres pour chaque OT
  - Vous pouvez mettre tous vos documents adaptés en téléchargement
  - Mettre le support audio en téléchargement.

## Une fois labélisé :

- Le pictogramme de la Marque Tourisme et Handicap (Attention : il s'agit bien d'une Marque et non plus d'un label). Vous pouvez donner l'année d'obtention et dire que c'est valable 5 ans.
- Préciser les pictogrammes obtenus

## Voici quelques exemples de sites internet adaptés :

[www.quiberville-sur-mer-auffay-tourisme.com](http://www.quiberville-sur-mer-auffay-tourisme.com)  
[www.terresdenacre.com](http://www.terresdenacre.com)  
[www.estrancitedelamer.fr](http://www.estrancitedelamer.fr)

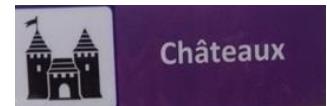


- Le titre des présentoirs est associé à une image, pictogramme ou dessin et inclinés.

Les mots ne doivent pas être en tout majuscules. Seulement la 1<sup>ère</sup> lettre.

↳ S'ils sont plastifiés, utiliser des feuilles mates pour ne pas avoir de reflets.

↳ Attention au support : Si votre support (*mur*) est clair : Vos titres de présentoirs devront être suffisamment contrastés (*Respecter les 70%*). Sinon il faudra faire un encadré de couleur. **Voir la fiche des normes de la signalétique.**



## Les documents :



Tous ces documents seront mis à disposition dans un présentoir ou dans un dossier.

- Un recensement de l'offre touristique locale adaptée est obligatoire :
  - L'identification et la connaissance de la marque « Tourisme & Handicap »,
  - Des prestations marquées Tourisme et Handicap,
  - Des services publics adaptés (*poste, mairie, toilettes, les transports, commerces, itinéraires piétons sonorisés et places de stationnement adaptées...*) ainsi que
  - Les associations représentant les personnes en situation de handicap.

**Attention à l'utilisation du pictogramme Fauteuil sur vos supports.**  
Celui-ci indique que le site est censé être entièrement accessible au handicap moteur alors que la loi exige l'accessibilité aux 4 handicaps.  
En tant que professionnels, vous êtes responsables de l'information transmise donc assurez-vous que le site soit bien accessible.



- Une documentation doit être disponible en en grands caractères (*type Arial, corps minimum 16*) – Vous pouvez y insérer des photos.
- L'information pérenne (*descriptif historique, document générique...*) doit être proposée en « braille intégral ».
- Faire une présentation générale du territoire sur support audio (*fichier mp3 ou autre format*) téléchargeable sur le site internet ou sur place. (*Durée maximum : 5 minutes*)
- Une documentation doit être disponible en version Facile A Lire et à Comprendre (*Voir le guide du FALC*)

**Si vous avez une tablette numérique ces documents peuvent être intégrés à la tablette.**  
**Voir paramètres – Rubrique Accessibilité – Système Voice Over pour Ipad.**

*Il est préférable que la tablette soit mise à disposition mais sécurisée pour le vol et le bris de glace.*  
**Si elle se trouve sur un support celui-ci doit être à une hauteur adaptée pour pouvoir être utilisée par une personne en fauteuil.**

## L'espace boutique :



- Rajouter le pictogramme « panier » au mot « Boutique ».
- **Les prix doivent être indiqués en grands caractères et inclinés pour être visibles du public. La 1ère lettre en majuscule et le reste en minuscules.**
  - 👉 S'ils sont plastifiés, utiliser des feuilles mates pour ne pas avoir de reflets
  - 👉 Les prix peuvent être repris sur une affichette en grands caractères et placés à une hauteur comprise entre 90 cm et 1,30 m.

## Les sanitaires de l'OT :

Comme l'OT n'a pas pour obligation d'avoir des sanitaires pour le public, pas besoin de signalétique. Cependant s'il sert exceptionnellement pour la clientèle en situation de handicap, il faut que celui-ci soit totalement aux normes :



- Changer la poubelle car les poubelles à pédales sont interdites. La poubelle doit avoir une hauteur mini de 40 cm et doit être à battant et contrastée.
- L'accès doit être totalement libre et l'espace d'usage (80 cm x 130 cm – correspondant au gabarit d'un fauteuil roulant) doit être totalement vide pour permettre à la personne en fauteuil de se positionner pour se transférer.
- Rajouter une patère contrastée placée entre 90 cm et 1,30 m du sol.
- Le lavabo est placé à 87 cm au lieu de 85 cm maxi mais ne pas y toucher.
- Régler le verrou car celui-ci est un peu difficile à manœuvrer.

\*\*\*\*\*

## Les sanitaires : A transmettre à la municipalité



**Les sanitaires du parking :** Ils ne sont pas accessibles : Signalétique à revoir - Ressaut pour entrer – absence d'espace évidé sous le lavabo - absence de barre coudée pour se transférer et se redresser - absence de contrastes et de barre de rappel.

**Les sanitaires dans le parc :** Signalétique à revoir – lavabo trop haut (90 cm au lieu de 85 cm maxi) – miroir trop haut – cuvette trop basse et pas suffisamment profonde.

*Une fiche technique des sanitaires est jointe à ce compte-rendu pour information.*

\*\*\*\*\*

*L'ensemble de ces rappels à la règle et réglementation émane du Ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.*

*Les cahiers des charges de la Marque Tourisme et Handicap complètent ce compte-rendu.*